

Extrait du Registre des délibérations du Conseil de communauté

Séance du Jeudi 29 juin 2023

Publié le : 12/07/2023

Membres du Conseil en exercice : 123

Le Conseil de communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni, sous la présidence de Madame Anne VIGNOT, Présidente de Grand Besançon Métropole.

Ordre de passage des rapports: 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30, 31, 32, 33, 34, 35, 36, 38, 39, 37, 40, 41, 42, 43, 44, 45, 46, 47, 48, 49, 50, 51, 52, 53, 54, 55, 56, 57, 58, 59, 60, 61, 62, 63, 64, 65, 66, 67, 68, 69, 70, 71, 72, 73, 74, 75

La séance est ouverte à 18h30 et levée à 22h56.

Étaient présents : **Avanne-Aveney** : Mme Marie-Jeanne BERNABEU **Besançon** : Mme Elise AEBISCHER, M. Hasni ALEM, M. Guillaume BAILLY (à partir de la question 8), M. Kévin BERTAGNOLI, Mme Pascale BILLEREY, M. Nicolas BODIN, Mme Nathalie BOUVET, Mme Claudine CAULET (à partir de la question 2), Mme Annaïck CHAUVET, Mme Julie CHETTOUH, M. Sébastien COUDRY, M. Benoit CYPRIANI (à partir de la question 33), Mme Karine DENIS-LAMIT, M. Cyril DEVESA, Mme Marie ETEVENARD, M. Ludovic FAGAUT, Mme Lorine GAGLILOLO, M. Abdel GHEZALI, M. Olivier GRIMAITRE, Mme Valérie HALLER, M. Damien HUGUET, M. Jean-Emmanuel LAFARGE (à partir de la question 10), M. Aurélien LAROPPE, Mme Myriam LEMERCIER (jusqu'à la question 12 incluse), M. Christophe LIME, Mme Agnès MARTIN, Mme Carine MICHEL, Mme Laurence MULOT, M. Yannick POUJET, M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, Mme Karima ROCHDI, M. Jean-Hugues ROUX (jusqu'à la question 9 incluse), M. Nathan SOURISSEAU, M. Gilles SPICHER, M. André TERZO, Mme Claude VARET (jusqu'à la question 9 incluse), Mme Anne VIGNOT, Mme Christine WERTHE, Mme Marie ZEHAF **Bonnay** : M. Gilles ORY **Busy** : M. Philippe SIMONIN **Chalèze** : M. René BLAISON **Champagney** : M. Olivier LEGAIN **Champvans-les-Moulins** : M. Florent BAILLY **Chaucenne** : M. Samuel VUILLEMIN **Chemaudin et Vaux** : M. Gilbert GAVIGNET **Chevroz** : M. Franck BERNARD **Châtillon-le-Duc** : Mme Catherine BOTTERON **Cussey-sur-l'Ognon** : M. Jean-François MENESTRIER **Devecey** : M. Gérard MONNIEN **Ecole-Valentin** : M. Yves GUYEN **Fontain** : M. Claude GRESSET-BOURGEOIS **François** : M. Emile BOURGEOIS **Geneuille** : M. Patrick OUDOT **Gennes** : M. Jean SIMONDON **Grandfontaine** : M. Henri BERMOND **Les Auxons** : M. Anthony NAPPEZ **Mamirolle** : M. Daniel HUOT **Mazerolles-le-Salin** : M. Daniel PARIS **Miserey-Salines** : M. Marcel FELT (à partir de la question 10) **Morre** : M. Jean-Michel CAYUELA **Nancray** : M. Vincent FIETIER **Osselle-Routelle** : Mme Anne OLSZAK **Palise** : M. Daniel GAUTHEROT **Pelousey** : Mme Catherine BARTHELET **Pouilley-Français** : M. Yves MAURICE **Pouilley-les-Vignes** : M. Jean-Marc BOUSSET **Pugey** : M. Frank LAIDIE **Roset-Fluans** : M. Dominique LHOMME **Saint-Vit** : Mme Anne BIHR **Serre-les-Sapins** : M. Gabriel BAULIEU **Thise** : M. Pascal DERIOT **Torpes** : M. Denis JACQUIN **Vaire** : Mme Valérie MAILLARD **Venise** : M. Jean-Claude CONTINI **Vieilley** : M. Franck RACLOT **Vorges-les-Pins** : Mme Maryse VIPREY

Étaient absents : **Amagney** : M. Thomas JAVAUX **Audeux** : Mme Françoise GALLIOU **Besançon** : Mme Frédérique BAEHR, Mme Anne BENEDETTO, M. François BOUSSO, Mme Fabienne BRAUCHLI, Mme Aline CHASSAGNE, M. Philippe CREMER, M. Laurent CROIZIER, Mme Sadia GHARET, M. Pierre-Charles HENRY, Mme Marie LAMBERT, M. Jamal-Eddine LOUHKIAR, Mme Marie-Thérèse MICHEL, M. Saïd MECHAI, Mme Juliette SORLIN, Mme Sylvie WANLIN **Beure** : M. Philippe CHANEY **Boussières** : M. Eloi JARAMAGO **Braillans** : M. Alain BLESSEMAILLE **Byans-sur-Doubs** : M. Didier PAINEAU **Chalezeule** : M. Christian MAGNIN-FEYSOT **Champoux** : M. Romain VIENET **Dannemarie-sur-Crête** : Mme Martine LEOTARD **Deluz** : M. Fabrice TAILLARD **La Chevillotte** : M. Roger BOROWIK **La Vèze** : M. Jean-Pierre JANNIN **Larnod** : M. Hugues TRUDET **Le Gratteris** : M. Cédric LINDECKER **Marchaux-Chaufontaine** : M. Patrick CORNE **Merrey-Vieilley** : M. Philippe PERNOT **Montfaucon** : M. Pierre CONTOZ **Montferrand-le-Château** : Mme Lucie BERNARD **Noironte** : M. Claude MAIRE **Novillars** : M. Bernard LOUIS **Pirey** : M. Patrick AYACHE **Rancenay** : Mme Nadine DUSSAUCY **Roche-lez-Beaupré** : M. Jacques KRIEGER **Saint-Vit** : M. Pascal ROUTHIER **Saône** : M. Benoit VUILLEMIN **Tallenay** : M. Ludovic BARBAROSSA **Thoraise** : M. Jean-Paul MICHAUD **Velesmes-Essarts** : M. Jean-Marc JOUFFROY **Villars Saint-Georges** : M. Damien LEGAIN

Secrétaire de séance : M. Nicolas BODIN

Procurations de vote : M. Guillaume BAILLY à Mme Karine DENIS-LAMIT (jusqu'à la question 7 incluse) ; Mme Frédérique BAEHR à M. Sébastien COUDRY ; Mme Anne BENEDETTO à M. Hasni ALEM ; M. François BOUSSO à M. Nathan SOURISSEAU ; Mme Fabienne BRAUCHLI à M. Anthony POULIN ; Mme Claudine CAULET à M. Cyril DEVESA (jusqu'à la question 1 incluse) ; Mme Aline CHASSAGNE à M. Olivier GRIMAITRE ; M. Philippe CREMER à M. Kévin BERTAGNOLI ; M. Laurent CROIZIER à Mme Nathalie BOUVET ; M. Benoît CYPRIANI à Mme Valérie HALLER (jusqu'à la question 32 incluse) ; Mme Sadia GHARET à M. André TERZO ; M. Pierre-Charles HENRY à Mme Christine WERTHE ; M. Jean-Emmanuel LAFARGE à Mme Annaïck CHAUVET (jusqu'à la question 9 incluse) ; Mme Marie LAMBERT à M. Ludovic FAGAUT ; Mme Myriam LEMERCIER à M. Guillaume BAILLY (à compter de la question 13) ; Mme Marie-Thérèse MICHEL à M. Damien HUGUET ; M. Jean-Hugues ROUX à M. Yannick POUJET (à compter de la question 10) ; Mme Juliette SORLIN à Mme Marie ZEHAF ; M. Claude VARET à Mme Laurence MULOT (à compter de la question 10) ; Mme Sylvie WANLIN à M. Nicolas BODIN ; M. Eloy JARAMAGO à M. Denis JACQUIN ; M. Christian MAGNIN-FEYSOT à M. René BLAISON ; Mme Martine LEOTARD à M. Jean-Marc BOUSSET ; M. Jean-Pierre JANNIN à M. Claude GRESSET-BOURGEOIS ; M. Hugues TRUDET à M. Philippe SIMONIN ; M. Patrick CORNE à Mme Valérie MAILLARD ; M. Philippe PERNOT à M. Aurélien LAROPPE ; M. Marcel FELT à M. Yves GUYEN (jusqu'à la question 9 incluse) ; M. Pierre CONTOZ à M. Jean-Michel CAYUELA ; M. Claude MAIRE à M. Florent BAILLY ; M. Patrick AYACHE à M. Gabriel BAULIEU ; M. Pascal ROUTHIER à Mme Anne BIHR ; M. Ludovic BARBAROSSA à M. Anthony NAPPEZ ; M. Jean-Marc JOUFFROY à M. Yves MAURICE ; M. Damien LEGAIN à M. Dominique LHOMME

Délibération n°2023/2023.06508

Rapport n° 3 - Etat des décisions du Bureau dans le cadre de sa délégation du Conseil

Etat des décisions du Bureau dans le cadre de sa délégation du Conseil

Rapporteur : Mme Anne VIGNOT, Présidente

Résumé : Conformément à l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil de Communauté a, par délibération du 16 juillet 2020, donné délégation à la Présidente pour accomplir différents actes de gestion courante pendant la durée de son mandat. La présente délibération a pour objet d'informer le Conseil de Communauté des décisions prises par la Présidente dans le cadre de ses attributions déléguées.

Après avoir entendu l'exposé des rapporteurs et en avoir délibéré, le Bureau a pris les décisions suivantes :

1 - Désignation d'un secrétaire de séance - Approbation du procès-verbal de la séance du 30 mars 2023

Conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur, Madame la Présidente :

- ouvre la séance du Bureau,
- procède à la vérification du quorum,
- annonce les pouvoirs reçus pour la séance,
- invite les élus potentiellement concernés par les questions de conflits d'intérêts à se signaler lors de l'examen des rapports.

A l'unanimité, le Bureau :

- nomme M. Christian MAGNIN-FEYSOT comme secrétaire de séance,
- approuve le procès-verbal du Bureau du 30 mars 2023.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 28 Contre : 0 Abstention : 0 Conseiller intéressé : 0

2 - Convention 2023 - 2027 avec le Comité du Doubs de la Ligue contre le cancer

A l'unanimité, le Bureau :

- se prononce favorablement sur l'attribution d'une aide d'un montant annuel de 8 000 € pour la période 2023-2027 au bénéfice de la Ligue contre le cancer,
- autorise Mme la Présidente, ou son représentant, à signer la convention quinquennale, à intervenir avec le Comité du Doubs de la Ligue contre le cancer.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 28 Contre : 0 Abstention : 0 Conseiller intéressé : 0

3 - Garanties d'emprunts - Compétence Habitat (Juin 2023)

A l'unanimité, le Bureau :

- se prononce favorablement sur les demandes de garanties d'emprunts déposées en matière d'habitat par CDC Habitat SA d'HLM pour 1 179 829,00 € et pour NEOLIA pour 199 430,25 €, soit un montant total de 1 379 259,25 €,
- autorise Mme la Présidente, ou son représentant, à signer les documents à intervenir dans ce cadre.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 28 Contre : 0 Abstention : 0 Conseiller intéressé : 0

4 - Règlement intérieur du télétravail 2023

A l'unanimité, le Bureau se prononce favorablement sur le règlement intérieur du télétravail commun à la Ville de Besançon, au Centre Communal d'Action Sociale de la Ville de Besançon et à Grand Besançon Métropole, ainsi que sur la convention individuelle type.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 28

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

5 - Contrat de projet pour un concepteur projeteur pour la Direction Grands Travaux

A l'unanimité, le Bureau se prononce favorablement sur le recrutement d'un concepteur projeteur pour la Direction Grands Travaux.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 28

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

6 - Fonds Développement durable - Attribution d'une subvention à la commune de Pirey pour l'organisation d'un festival du climat

M. Daniel HUOT rejoint la séance.

A l'unanimité, le Bureau se prononce favorablement sur l'attribution à la commune de Pirey d'une subvention de 3 524 € au titre du fonds Développement durable de Grand Besançon Métropole, pour l'organisation d'un festival du climat du 12 au 13 mai 2023 à Pirey, afin de sensibiliser les jeunes et le grand public aux enjeux du changement climatique.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 29

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

7 - Projet Alimentaire Territorial : reconduction de la convention de partenariat avec le CROUS Bourgogne Franche-Comté pour des animations « Anim'Alim » autour de l'alimentation, de la santé et de l'environnement

MM. Nathan SOURISSEAU (2) et Benoît VUILLEMIN (1), conseillers intéressés, ne prennent part ni au débat, ni au vote.

A l'unanimité, le Bureau :

- se prononce favorablement sur la poursuite du partenariat de Grand Besançon Métropole avec le CROUS de Bourgogne Franche-Comté dans le cadre du Projet Alimentaire Territorial de Grand Besançon Métropole,
- autorise Madame la Présidente, ou son représentant, à signer la convention de partenariat correspondante avec le CROUS de Bourgogne Franche-Comté.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 26

Contre : 0

Abstention : 0

Conseillers intéressés : 3

8 - Accompagnement des communes engagées dans un Projet Alimentaire Territorial (PAT) communal

A l'unanimité, le Bureau :

- se prononce favorablement sur le modèle de convention tripartite à signer avec les communes qui souhaitent mettre en place un Projet Alimentaire Territorial (PAT) communal,
- autorise Madame la Présidente, ou son représentant, à signer les conventions de partenariat, avec les communes réalisant leur Projet Alimentaire Territorial (PAT).

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 29 Contre : 0 Abstention : 0 Conseiller intéressé : 0

9 - Convention d'attribution d'une subvention de fonctionnement à l'Association de Formation Collective à la Gestion du Doubs (AFOCG 25)

M. Aurélien LAROPPE rejoint la séance.

A l'unanimité, le Bureau :

- se prononce favorablement sur le versement d'une subvention de 10 000 € à l'Association de Formation Collective à la Gestion du Doubs,
- autorise Mme la Présidente, ou son représentant, à signer la convention correspondante.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 29 Contre : 0 Abstention : 0 Conseiller intéressé : 0

10 - Attribution d'une subvention à l'association « Foire aux saveurs d'Automne »

M. Yves MAURICE (2), conseiller intéressé, ne prend part ni au débat, ni au vote.

A l'unanimité, le Bureau se prononce favorablement sur l'attribution à l'association « Foire aux saveurs d'automne » d'une subvention forfaitaire de 2 000 € pour l'organisation de la 32^e Foire aux saveurs d'automne en 2023.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 27 Contre : 0 Abstention : 0 Conseillers intéressés : 2

11 - Convention de Projet Urbain Partenarial (PUP) - Requalification de l'allée des Framboisiers à Ecole-Valentin

A l'unanimité, le Bureau :

- se prononce favorablement sur :
 - la création de la zone de PUP qui sera soumise au vote du Conseil de communauté le 29 juin 2023 ;
 - le périmètre du Projet Urbain Partenarial tel que présenté ;
 - le projet de convention tel que présenté et notamment la participation financière de Société Civile de Construction Vente (SCCV) « Ecole-Valentin Framboisiers » et de la commune d'Ecole-Valentin aux équipements ;
 - l'exonération de la part intercommunale de taxe d'aménagement des constructions et équipements situés dans le périmètre de la convention pendant une période de 10 ans à compter de l'affichage de la mention de la signature de la convention conformément à l'article L.332-11-4 du Code de l'Urbanisme.
- autorise Mme la Présidente, ou son représentant, à signer la convention avec le représentant de SCCV « Ecole-Valentin Framboisiers » et la commune d'Ecole-Valentin.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 29 Contre : 0 Abstention : 0 Conseiller intéressé : 0

12 - Mardis des rives 2023

M. Yves GUYEN rejoint la séance.

A l'unanimité, le Bureau se prononce favorablement sur la convention-type qui sera conclue avec chaque commune pour l'organisation des mardis des rives et avec la ville de Besançon pour l'installation du bibliobus.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 29

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

13 - Fonds d'aides aux écoles de musique - Attribution des subventions 2023 inférieures ou égales à 23 000 €

Mme Lorine GAGLILOLO (1) et M. Anthony NAPPEZ (1), conseillers intéressés, ne prennent part ni au débat, ni au vote.

A l'unanimité, le Bureau :

- se prononce favorablement sur le prolongement des modalités de soutien du fonds d'aide aux écoles de musique conformément à la délibération du 27 juin 2019 pour cette année 2023 ;
- se prononce favorablement sur la proposition de l'attribution de 5 subventions aux écoles de musique associatives dites « locales » et « structurantes », dans le cadre du fonds d'aide aux écoles de musiques, pour un montant total de 25 572 €, à savoir :
 - 3 680 € à Auxon Music,
 - 2 271 € à Accord Parfait à Devecey,
 - 2 813 € à l'ASEP,
 - 3 375 € à l'ASC de Miserey Salines,
 - 13 433 € à l'Orchestre d'Harmonie Municipal de Besançon.
- autorise Madame la Présidente, ou son représentant, à signer la convention annuelle avec l'Orchestre d'harmonie municipal de Besançon.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 27

Contre : 0

Abstention : 0

Conseillers intéressés : 2

14 - Adhésion de Grand Besançon Métropole à l'association CaPaciTÉS Besançon et Métropole

A l'unanimité, le Bureau :

- se prononce favorablement sur l'adhésion de Grand Besançon Métropole à l'association Communauté Professionnelle du Territoire de Santé de Besançon et Besançon Métropole dite « CaPaciTÉS Besançon et Métropole » en tant que membre actif,
- autorise Mme la Présidente, ou son représentant, à :
 - signer le bulletin d'adhésion,
 - représenter Grand Besançon Métropole au sein des instances de l'association Communauté Professionnelle du Territoire de Santé de Besançon et Besançon Métropole dit CaPaciTÉS Besançon et Métropole.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 29

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

15 - Avenant N°1 au contrat socle du Contrat Local de Santé Grand Besançon 2020-2024 signé le 16 janvier 2020

A l'unanimité, le Bureau :

- se prononce favorablement sur l'avenant n°1 au Contrat Local de Santé Grand Besançon,
- autorise Mme la Présidente, ou son représentant, à le signer.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 29 Contre : 0 Abstention : 0 Conseiller intéressé : 0

16 - Versement d'une subvention à l'association Trivial'Compost

A l'unanimité, le Bureau :

- se prononce favorablement sur l'attribution d'une subvention à l'association Trivial' Compost pour un montant maximum de 2 132,50 € pour 2023 et 4 265 € pour 2024.
- autorise Madame la Présidente, ou son représentant, à signer tous documents utiles à intervenir dans le cadre de la délibération.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 29 Contre : 0 Abstention : 0 Conseiller intéressé : 0

17 - Cité de l'Emploi - 1ère programmation 2023

A l'unanimité, le Bureau :

- se prononce favorablement sur le versement des 6 subventions (sous réserve du vote de la délibération en Conseil de Communauté du 29 juin 2023 autorisant la Madame la Présidente à signer la convention d'attribution de la subvention de 100 000 € dans le cadre de la Cité de l'Emploi) à :
 - o ARIQ BTP à hauteur de 19 750 €,
 - o BGE Franche Comté à hauteur de 5 000 €,
 - o Miroirs du monde à hauteur de 20 000 €,
 - o Club Sauvegarde de Besançon à hauteur de 22 000 €,
 - o Roue de Secours à hauteur de 4 000 €,
 - o Jean Eudes à hauteur de 9 000 €.
- autorise Madame la Présidente, ou son représentant, à signer les conventions ou avenants correspondants.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 29 Contre : 0 Abstention : 0 Conseiller intéressé : 0

18 - Gare BTT – Soutien 2023

A l'unanimité, le Bureau se prononce favorablement sur le soutien de Grand Besançon Métropole à l'association GARE BTT à hauteur de 5 000 € pour son action « Repérer les habitants des communes aux alentours de Besançon rencontrant des difficultés d'insertion sociale et professionnelle ».

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 29 Contre : 0 Abstention : 0 Conseiller intéressé : 0

19 - Fabrique à entreprendre - Financement 2023

M. Nicolas BODIN (1), conseiller intéressé, ne prend part ni au débat, ni au vote.

A l'unanimité, le Bureau :

- se prononce favorablement sur la participation financière de Grand Besançon Métropole pour le versement d'une aide d'un montant de 13 500 € à BGE FC, qui anime et coordonne le dispositif « La Fabrique à Entreprendre » sur le territoire de Grand Besançon Métropole,
- autorise Mme la Présidente, ou son représentant, à signer la convention correspondante.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 28 Contre : 0 Abstention : 0 Conseiller intéressé : 1

20 - Samedis piétons - Attribution d'une subvention à l'Office de commerce et de l'artisanat

M. Nicolas BODIN (1), conseiller intéressé, ne prend part ni au débat, ni au vote.

A l'unanimité, le Bureau se prononce favorablement sur l'attribution d'une subvention de 10 000 € à l'Office de Commerce et de l'Artisanat de Besançon au titre des samedis piétons 2023.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 28 Contre : 0 Abstention : 0 Conseiller intéressé : 1

21 - Enseignement Supérieur et Recherche - Subvention 2023 à Erasmus Student Network (ESN) Besançon - Nuit des étudiants du monde

A l'unanimité, le Bureau se prononce favorablement sur l'attribution d'une subvention de 3 000 € à Erasmus Student Network (ESN) Besançon pour l'organisation de la Nuit des Etudiants du Monde le 7 octobre 2023.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 29 Contre : 0 Abstention : 0 Conseiller intéressé : 0

22 - Enseignement Supérieur et Recherche- Subvention à l'Université de Franche-Comté pour l'attribution de deux bourses "Victor Hugo"

M. Frank LAIDIE (1), conseiller intéressé, ne prend part ni au débat, ni au vote.

A l'unanimité, le Bureau :

- se prononce favorablement sur l'attribution d'une subvention à l'Université de Franche-Comté à hauteur de 14 006 € dans le cadre du soutien à deux bourses Victor Hugo,
- autorise Madame la Présidente, ou son représentant, à signer la convention correspondante.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 28 Contre : 0 Abstention : 0 Conseiller intéressé : 1

23 - Congrès - Attribution de subventions

M. Frank LAIDIE (1), conseiller intéressé, ne prend part ni au débat, ni au vote.

A l'unanimité, le Bureau se prononce favorablement sur l'attribution de quatre subventions :

- 4 500 € au congrès international pour la 20^{ème} Université d'été francophone en santé publique, organisé par l'UFR Santé,
- 3 750 € au congrès régional : Coup de projecteur – rencontre avec la création jeunesse en BFC, organisé par la Plateforme Jeune Public BFC,

- 3 750 € au congrès national : Organisation des Journées d'été de l'ANEMEF, organisé par BARAC,
- 4 500 € au congrès national : Journées Nationales sur les Composites, organisé par l'AMAC.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 28

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 1

Le Conseil de communauté prend connaissance de l'état des décisions du Bureau dans le cadre de ses délégations du Conseil.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Besançon dans les deux mois suivant sa publicité.

Le secrétaire de séance,



Nicolas BODIN
Vice-Président

Pour extrait conforme,

La Présidente,



Anne VIGNOT
Maire de Besançon